

D.R.A.E. LORRAINE
FICHER REGIONAL DES SITES PROTEGES ET Z.P.P.A.U. DE LORRAINE

Département(s) : 54 Numéro du site: 108

Nom du site : Site de la vallée de l'ESCH

Date de classement	: 11/03/38	;	Superficie:	0.00
Date d'inscription	: 16/03/38	;	Superficie:	0.00
Date de création	:		Superficie:	0.00
			Superficie totale	: 0.00

Type de site ou ZPPAU:

Monu. histor. dans le site: 0 Etude dans le dossier
Type de milieux :

Illustrations :

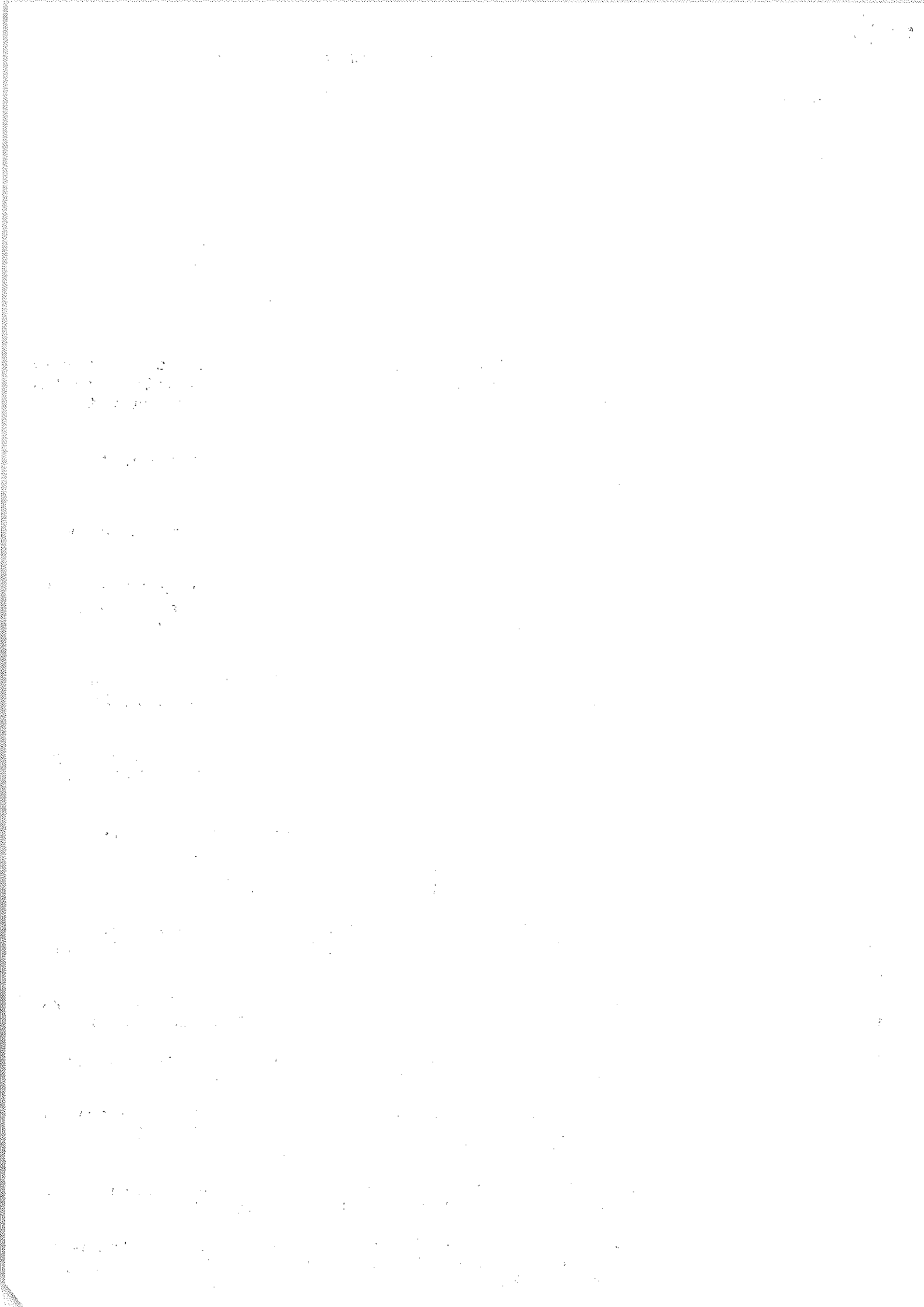
Description et commentaire

Ensemble délimité par : parcelles n°73 section C du cadastre , n°6,2
inscrit le 16/08/1938

LISTE DES COMMUNES DU SITE

INSEE LIBELLE

54355 MARTINCOURT



13/

ARRÊTÉ.

Monuments historiques
Fouilles et Sites,
Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de Meurthe-et-Moselle au cours de sa séance du 20 Avril 1937

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrites à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, par application à l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930, les parties du site de la Vallée d'Esch, à Martincourt (Meurthe-et-Moselle) comprenant les parcelles cadastrales Nos 60 et 73 section C, et 6, 262, 308, 331, 343, 345, 346, 368 397, 436 section D appartenant aux propriétaires suivants

<u>PROPRIÉTAIRES</u>	<u>PARCELLES</u>
- Mme Veuve BERNARD, à Martincourt	- 308 section D
- MM. CHETIF, à Sommerviller	- 73 section C
- MAGOT Raymond, à Martincourt	- 368 section D
- Mme Veuve MATHIOT Constant, à Martincourt	- 331 section D
- M. MICHEL Emilien, à Martincourt	- 343 section D
- Mme Veuve MIROF, à Martincourt	- 397 section D
- Mme Veuve NALET Camille à Martincourt	- 345, 346, section D

./...

120-385-J. 4716-36. 136292-2

PROPRIETAIRES

PARCELLES

M. SOULIGNER Léon, avenue de France à Nancy - 6, 262, 436 section D

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Martincourt et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 16 Août 1958

Pour le Ministre et par délégation spéciale
Le Directeur Général des Beaux-Arts.

5 - 7

PROPRIETAIRES

PARCELLES

M. SOULIGNER Léon, avenue de France à Nancy - 6, 262, 436 section D

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Martincourt et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 16 AOUT 1958

Pour le Ministre et par délégation spéciale
Le Directeur Général des Beaux-Arts.

4 - 7

